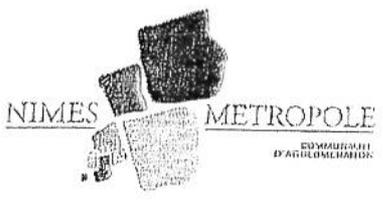


ART

|                                      |
|--------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture    |
| 030-243000643-20100208-EA20100173-DE |
| Date de signature : -                |
| Date de réception : 16/02/2010       |

E-A N° 2010-01-73  
SEANCE DU 08 FEVRIER 2010



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix le huit février à dix huit heures. Le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Président.

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Référence du service :       | OBJET DE LA DELIBERATION :   |
| ASSAINISSEMENT<br>SMN/CGE/08 | COMMUNES DE BERNIS, BEZOUCE, BOULLARGUES, CAVEIRAC, GARONS, GENERAC, LA CALMETTE, LEDENON, MARGUERITTES, MILHAUD, POULX, RODILHAN, SAINT COME ET MARUEJOLS ET SAINT GERVASY. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET APPROBATION DEFINITIVE. |

**Présents :**

M. FOURNIER, Président.  
M. ABRIC, M. ALLIER, M. AVELLANEDA, M. BAZIN Georges, M. BECAMEL, M. BERGOGNE, M. BOLLEQUE, M. CALVIE, M. DALMAS, M. DELSOL, M. FRICON, M. GABACH, M. GADILLE, M. LACHAUD, M. MAZAUDIER, M. PAULIN, M. PEROTTI, M. PICOLO, M. PORTAL, M. PRATS, M. PROUST, M. REDER, M. ROUS, Mme SABATIER, M. TOUZELLIER, M. VIAN, M. VINCENT : **Vice-présidents** ;

Mme BOURGADE, M. GAILLARD, M. GOURDEL, M. MAYOR, M. PROCIDA, M. RIVAL, M. SERAPHIMIDES, M. TIBERINO :  
**Membres du Bureau** ;

Mme AGUILA, Mme ALLIEZ-YANNICOPOULOS, Mme BARBUSSE, M. BAYOU, Mme BOISSIERE, M. BRETHON, Mme BRETTE, M. BURGOA, M. CAPELLE, Mme CAZALET-VANDANGE, M. CHANCELADE, M. CHARRIER, M.COMTAT, M. CRIQUET, M. CRUZ, M.DAHRA, Mme DE GIRARDI, Mme DELBOS, M. DIVOL, M. DOUAIS, Mme DUMONT-ESCOJIDO, Mme FARAUD M. FAVIER, M. FILIPPI, Mme FOURQUET, M. FRANCOIS, M. GRANCHI, Mme JEHANNO, Mme JUANICO, Mme LINGLIN, M. MALOSSE, M. MARCOUREL, M. MARTINEZ, M. MAS, M. MATHIEU-CHARRE, M. MINGAUD, M. MONBEL, M. PERIER, Mme PINNA, M RAYMOND, M. REBOLLO, M. RUBIO, M. SEGUELA, M. TAULELLE, M. TOR, Mme TOURNIER-BARNIER, M. VALADE, M. VERDIER, M. VIVIEY ;  
**Conseillers Communautaires.**

**Absents excusés :**

M. BRUYERE est remplacé par Mme BATTE,

M. BAZIN Michel (donne pouvoir à M. FOURNIER), M. COLOMBANI (donne pouvoir à M. GOURDEL), M. DORTHE (donne pouvoir à M. Georges BAZIN), M. LAPIERRE (donne pouvoir à M. CRIQUET), Mme MARTIN (donne pouvoir à M. BURGOA), M. SOULAGES (donne pouvoir à M. GRANCHI), M. TARGUES (donne pouvoir à M. REDER),

M. AGNIEL (absent excusé), Mme BERTAUD (absente excusée), M. BOUCHIRE (absent excusé), M. ESCAMEZ (absent excusé), M. GIELY (absent excusé), Mme GRAS (absente excusée), Mme SANS (absente excusée), M. VALADIER (absent excusé),

**Secrétaire de séance :** Nicolas MALOSSE

|  |                 |
|--|-----------------|
| Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : | 101             |
| Nombre de membres en exécution :                       | 101             |
| Nombre de membres titulaires présents :                | 85              |
| Nombre de suppléants :                                 | 01              |
| Nombre de procurations :                               | 07              |
| Date de convocation :                                  | 02 février 2010 |

Monsieur Bernard BERGOGNE, rapporteur expose:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 dite loi sur l'Eau,

VU le décret n° 94.469 du 3 juin 1994 et notamment l'article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées repris par l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-3 et R. 123-11,

VU la délibération de Nîmes Métropole n° 2009-04-41 en date du 6 juillet 2009 relative à l'approbation et l'ouverture de ladite enquête publique,

VU l'arrêté de Monsieur le Président de Nîmes Métropole n° 09/22 du 29 septembre 2009 de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement des communes de BERNIS, BEZOUCE, BOUILLARGUES, CAVEIRAC, GARONS, GENERAC, LA CALMETTE, LEDENON, MARGUERITTES, MILHAUD, POULX, RODILHAN, SAINT COME ET MARUEJOLS et SAINT GERVASY,

CONSIDERANT l'enquête publique réalisée au siège de Nîmes Métropole et en mairies de Marguerittes et Milhaud du 3 novembre 2009 au 4 décembre 2009 inclus,

CONSIDERANT l'avis favorable du commissaire enquêteur désigné par l'ordonnance n° E09000199 / 30 en date du 7 septembre 2009 du Tribunal Administratif de Nîmes,

VU l'avis de la Commission Eau et Assainissement réunie le 18 janvier 2010,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** de constater la clôture de l'enquête publique du zonage d'assainissement des communes de BERNIS, BEZOUCE, BOUILLARGUES, CAVEIRAC, GARONS, GENERAC, LA CALMETTE, LEDENON, MARGUERITTES, MILHAUD, POULX, RODILHAN, SAINT COME ET MARUEJOLS et SAINT GERVASY,

**ARTICLE 2 :** d'approuver définitivement le zonage d'assainissement des communes de BERNIS, BEZOUCE, BOUILLARGUES, CAVEIRAC, GARONS, GENERAC, LA CALMETTE, LEDENON, MARGUERITTES, MILHAUD, POULX, RODILHAN, SAINT COME ET MARUEJOLS et SAINT GERVASY,

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces à venir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président de Nîmes Métropole

Jean-Paul FOURNIER

